|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Coordonnateur.rice contrat de ville | 5769 |

|  |  |
| --- | --- |
| Pôle : AMENAGEMENT ET HABITAT Direction : URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE Service : POLITIQUE DE LA VILLE Unité fonctionnelle : | Relations hiérarchiques : |
| Informations statutaires :   Filière : Administrative Catégorie : Catégorie A | Relations fonctionnelles :   - Externes : partenaires externes  - Internes : ensemble des pôles et directions de l'établissement |
| Finalités du poste :   Accompagner la MEL dans la mise en œuvre du contrat de ville. | |
| Missions et activités :   Accompagner la MEL dans la mise en œuvre du contrat de ville - Mettre en place et animer toute la réflexion sur la cohérence des politiques publiques et la mobilisation du droit commun renforcé au service du contrat de ville métropolitain (en interne MEL et avec l'ensemble des acteurs signataires)  - Animer la gestion du projet d'investissement territorial intégré permettant la mobilisation des fonds européens dédiés à la Politique de la ville, en lien étroit avec les pôles MEL concernés - Participer à la préparation des instances de pilotage (comité technique, comité de pilotage) du contrat - Assurer un reporting permanent auprès de la chef de service  Développer les outils nécessaires à la mise en œuvre du projet - Accompagner la mise en œuvre des outils d'observation, de suivi et d'évaluation du contrat  - Développer les outils nécessaires à la mise en réseau, à la qualification des acteurs de la politique de la ville, à l'échange des bonnes pratiques ainsi qu'à la  représentation des habitants dans les instances de pilotage et de mise en œuvre du contrat  Assurer la gestion financière du projet - Veiller à l'organisation et de la gestion de la programmation financière de la politique de la ville, en lien étroit avec les partenaires du contrat - Assurer la préparation puis l'exécution du budget de la Politique de la ville au sein de la MEL | |
| Particularités du poste : | |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | | Code | Compétences | Degré\* | | SE 18 | Force de proposition | 3 | | SF 36 | Management transversal | 3 | | SF 25 | Conduite de réunion | 3 | | S 117 | Politique de la ville et NPRU | 4 | | |